

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)**Membres absents** : Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. DUGOURD**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Travaux d'entretien à réaliser dans les bâtiments au nom du groupement constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale - Années 2011 à 2014 - Mise en appel d'offres - Lancement de la consultation - Signature des marchés**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, des travaux d'entretien sont réalisés dans les bâtiments de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

Le cumul de ces travaux, d'un montant unitaire peu élevé, justifie le recours à une procédure d'appel d'offres.

Il s'agit de faire face à la multiplicité et à la diversité des interventions, dans les nombreux bâtiments de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale, qui sont le plus souvent réalisées dans des délais très courts et à des périodes identiques, d'où la nécessité de disposer, pour certaines catégories de lots, de trois titulaires.

Il est proposé de lancer la consultation par voie d'appel d'offres.

Les marchés, fractionnés, sans montant minimum ni maximum, passés sous la forme de marchés à bons de commande, seraient conclus pour une durée de deux ans, renouvelables une fois par reconduction expresse sans que leur durée ne puisse excéder quatre ans.

La structure des marchés à passer serait la suivante :

- lot n°1 A : maçonnerie, démolition, terrassement (astreinte périls),
- lot n°1 B : maçonnerie, démolition, terrassement,
- lots n°2 A, 2 B et 2 C : électricité,
- lot n°2 D : électricité haute tension (astreinte d'urgence),

- lots n°3 A, 3 B, et 3 C : plomberie, sanitaire,
- lots n°4 A, 4 B et 4 C : menuiserie bois,
- lot n°5 A : serrurerie, menuiserie aluminium, protection solaire,
- lot n°5 B : serrurerie, protection solaire,
- lots n°6 A, 6 B et 6 C : revêtements de sols souples, carrelage, faïence,
- lot n°7 : sans objet,
- lots n°8 A, 8 B et 8 C : plâtrerie, peinture,
- lot n°8 D peinture,
- lot n°9 : charpente, couverture, zinguerie (astreinte périls),
- lot n°10 : plafonds suspendus,
- lots n°11 A, 11 B et 11 C : nettoyage,
- lot n°12 A : chauffage, ventilation, et climatisation,
- lot n°12 B : chauffage et ventilation,
- lot n°13 : clôture, portail,
- lot n°14 : étanchéité,
- lot n°15 : vitrerie,
- lot n°16 : désamiantage.

Les lots n°2 (sauf 2D), 3, 4, 6, 8, et 11 seraient attribués à trois titulaires.

Les lots n°1A, 1B, 2D, 5A, 5B, 8D, 9, 10, 12A, 12B, 13, 14, 15 et 16 seraient attribués à un titulaire.

Le montant prévisionnel des travaux d'entretien susceptible d'être confiés aux entreprises sélectionnées s'élèverait à 1 500 000 € TTC par an.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la mise en appel d'offres des travaux d'entretien à réaliser dans les bâtiments de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale, de 2011 à 2014 ;

2 - m'autoriser à lancer la consultation au nom du groupement de commandes constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ;

3 - m'autoriser à signer les marchés ainsi que tout acte à intervenir pour leur exécution ;

4 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

5 - dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits à inscrire aux budgets des exercices 2011 à 2014 de chaque entité.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 2 JUIL. 2010



PUBLIÉ LE 6/07/2010